



Note: This is a professionally translated version of the English language original that remains the document of record.

DÉCLARATION DE PRINCIPES : ÉGALITÉ DES GENRES 2023

WWF est une organisation de conservation, qui s'efforce de promouvoir sa mission (un monde dans lequel l'homme et la nature prospèrent) en se basant sur le principe fondamental selon lequel les résultats positifs à la fois pour l'homme et la nature dépendent de l'ancrage et de l'intégration des droits de l'homme dans les pratiques de conservation. La promotion de l'égalité des genres est au cœur de cette approche et constitue un thème transversal pour l'ensemble de son travail³.

Tout en respectant les lois nationales et le rôle de l'État, la présente Déclaration de Principes s'applique à l'ensemble des activités du WWF. Elle fait partie des normes fondamentales du WWF, qui ont été adoptées dans l'ensemble du Réseau du WWF et qui sont renforcées par les valeurs fondamentales du WWF que sont le courage, l'intégrité, le respect et la collaboration.

Principes

1. **Respecter et promouvoir l'égalité des genres.** L'égalité des genres est un droit de l'homme reconnu au niveau international. Le WWF s'engage à faire progresser et à intégrer l'égalité des genres dans son travail, en intégrant la prise en compte des questions de genre.
2. **Comprendre le contexte local en matière de genre.** Le WWF s'efforce de comprendre les normes, les rôles et les dynamiques en matière de genre dans le contexte local, ainsi que la manière dont le genre croise d'autres identités et

³ Le WWF reconnaît que la définition de genre évolue. L'utilisation du terme « genre » par le WWF s'appuie sur le site https://www.who.int/health-topics/gender#tab=tab_1



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible. panda.org

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111
CH-550.0.128.920-7



caractéristiques, afin d'éclairer ses actions, y compris la promotion de l'égalité des genres.

3. **Promouvoir l'inclusion, la compréhension et la représentation de tous les genres.** Le WWF promeut un environnement propice à l'inclusion, à la représentation, au respect, à l'engagement et à l'écoute de tous les individus et groupes, indépendamment de leur genre et de leurs identités croisées.
4. **Exhorter les États à satisfaire à leurs obligations en tant que garants des droits.** Dans le cadre de son travail, le WWF encourage les États à respecter et protéger l'égalité des genres, et à satisfaire à leurs obligations en la matière.
5. **Lutter contre les violences fondées sur le genre.** Le WWF favorise l'élimination de toutes les formes de violence fondée sur le genre et s'efforce de prévenir et d'atténuer les risques d'actes préjudiciables motivés par l'inégalité ou la discrimination fondée sur le genre en lien avec son travail.
6. **Favoriser l'égalité des genres dans les partenariats.** Le WWF attend de ses partenaires qu'ils respectent l'égalité des genres et se réserve le droit de se retirer d'un partenariat si cette attente n'est pas satisfaite.
7. **Harmoniser les communications et les revendications.** Le WWF s'efforce d'intégrer son engagement en matière d'égalité des genres dans ses communications et ses revendications.



Working to sustain the natural world for the benefit of people and wildlife.

together possible.

panda.org

WWF® and ©1986 Panda Symbol are owned by WWF. All rights reserved.
WWF, 28 rue Mauverney, 1196 Gland, Switzerland. Tel. +41 22 364 9111
CH-550.0.128.920-7